



Non renouvellement de contrat en congé de maternité

Par **Yahna2006**, le **09/03/2009** à **14:54**

Bonjour, rnJ'ai besoin d'aide sur certains points car je trouve personne pour répondre a mes questions merci par avance de vos réponses ... rnVoici ma situation ; Je suis militaire dans l'armée de l'air depuis nov 2005, j'ai donc signé un contrat de 3 ans renouvelable. rnComme tout les ans nous sommes notés et ma première notation est plutôt normal par rapport a un début de carrière. Mon contrat arrivait a terme le 2 nov 2008, normalement j'aurai du passer en conseil de base (c'est comme ça qu'ils appellent les renouvellement d'engagement)en dec 2007, je ne suis jamais passé ils ont fait patienter mon dossier, pendant que certains collègues eux allaient déjà signer leur actes engagement, je trouvais cela déjà un peu bizarre, car moi je passais a l'as a chaque fois.rnrnBref, je tombe enceinte, et je leur informe en tout début de grossesse de ma situation cad en dec 2007. Je travaille jusqu'au bout cad jusqu'au début de mon congé maternité, j'avais donc signé entre temps une proposition de renouvellement de contrat d'un an. déjà la c't bizarre car normalement j'aurai du avoir 3 ans. rnrnJe suis donc en congé maternité et le conseil de base tombe le jour de mon accouchement le 25 juin 2008. Le colonel de la base décide de donner a tous ceux qui passaient en renouvellement de contrat (donc moi), la moitié de ce qui était demandé cad 6 mois pour mon cas à cause des nouvelles réformes de SARKOZY. rnrnTout cela a donc été fait derrière mon dos quand j'étais enceinte. Le problème est le suivant ; je n'ai aucun document sur lequel est inscrit le pourquoi du comment de mon non renouvellement de contrat, le décret concernant les réductions d'effectifs dans l'armée de l'air vient de sortir et ne prends effet que a partir du 2ème semestre 2009, ils ont pris les décisions quand j'étais en congé maternité ce qui me paraît bizarre, et mon renouvellement de contrat aurait du être signé un an avant la fin du premier, or la j'ai signé 1 mois et demi avant la fin de mon contrat cad le 23 sept 2008. Je ne sais pas quoi faire ni a qui m'adresser, car je ne peux pas faire de recours étant donné qu'ils ne m'ont pas donné ma notification de contrat. (ces les docs a joindre) Je ne sais pas quoi je crois qu'ils se sont un peu

foutu de moi a faire tout dans mon dos et sans raisons valables car le coup de la reforme ca
tient pas debout !!! rnMon ancien chef est parti en martinique en detachement donc je n'ais eu
aucune explication, a part celle du colon de ma base qui me dit "les reformes" !!!!rnHELP